

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
SESSION JUIN 2025

TECHNICIEN D'ETUDE DU BATIMENT  
Option B : assistant en architecture (23005)

METROPOLE-MAYOTTE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
<b>Epreuves d'enseignement général</b>			
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mardi 13 mai 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Economie-gestion - U34		14 h - 16 h	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	14 h - 15 h 10 min	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuves ponctuelles pour les non habilités au CCF</i>		Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 Sauf Mayotte : 24 et 25 avril 2025	Durée : 1 h Durée : 1 h
Prévention - santé - environnement - U35	Jeudi 26 juin 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		pratique
<b>Epreuve E2 : épreuve d'analyse et de projet architectural</b>			
Analyse du dossier technique (*)	Lundi 19 mai 2025	8 h - 9 h	lecture
Analyse d'un programme de construction - U21 (4h00)		9 h - 13 h	écrite (BIM)
Analyse du dossier technique (*)	Mardi 20 mai 2025	8 h - 9 h	lecture
Production de documents graphiques - U22 (6h00)		9 h - 15 h 30 (**)	écrite (BIM)
Analyse du dossier technique (*)	Vendredi 16 mai 2025	8 h - 9 h	lecture
Elaboration d'éléments de présentation - U23 (4h00)		9 h - 13 h	écrite (BIM)
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21 ou E2/ U22 ou E2 /U23, soit E3/U32 ou E3/U33, pour analyser le dossier technique, support de ces cinq sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves. (**) pause obligatoire d'1/2 heure incluse.			
<b>Epreuve E3 : épreuve de communication et suivi de chantier</b>			
Présentation d'une activité de suivi de chantier - U31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 20 min	orale
Analyse du dossier technique (*)	Lundi 26 mai 2025	13 h - 14 h	lecture
Suivi économique d'un projet - U32 (3h00) <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>		14 h - 17 h	pratique
Analyse du dossier technique (*)	Mardi 27 mai 2025	13 h - 14 h	lecture
Suivi de travaux - U33 (4h00) <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>		14 h - 18 h	pratique
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21 ou E2/ U22 ou E2 /U23, soit E3/U32 ou E3/U33, pour analyser le dossier technique, support de ces cinq sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves.			
<b>Epreuve facultative</b>			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

**A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant**

<b>Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane</b>	<b>NON</b>
------------------------------------------------------------------------	------------